

Dégradations commises à Limoges : La Ville condamne fermement les violences et dégradations

À la suite des graves dégradations commises hier dans plusieurs secteurs de Limoges par des jeunes manifestants, la Ville de Limoges condamne avec la plus grande fermeté les actes de vandalisme qui ont notamment directement touché les bâtiments et espaces publics municipaux. L'Hôtel de Ville a lui-même été pris pour cible. Sa porte principale a notamment été endommagée, tandis que des dégradations ont également été constatées aux abords du square devant l'Hôtel de Ville.

Face à ces faits, **Guillaume Guérin, maire de Limoges**, déposera plainte au nom de la Ville de Limoges. Le montant des dégâts fera l'objet d'un chiffrage précis et sera communiqué ultérieurement. La Ville entend également, lorsque les auteurs des dégradations seront identifiés, que toutes les suites judiciaires puissent être engagées, y compris si la responsabilité de personnes mineures était établie.

Le sang-froid des agents municipaux salué

Le maire de Limoges tient à **remercier très chaleureusement les agents de la Ville de Limoges** présents sur place, dont le sang-froid et les réflexes adaptés ont permis, dans l'attente de l'intervention des forces de police, de préserver les locaux de l'Hôtel de Ville et d'assurer la sécurité des personnes présentes.

Il souhaite également saluer l'engagement des **agents de Limoges Métropole chargés de la propreté**, qui sont intervenus à de multiples reprises dans différents secteurs de la ville afin de nettoyer les espaces publics et de permettre leur remise en état dans les meilleurs délais.

« Le droit de manifester ne saurait justifier les dégradations »

Guillaume Guérin rappelle son attachement au droit, à l'expression et au droit de manifester, qui constituent des libertés fondamentales à ses yeux. « *Pour autant, ces libertés ne sauraient en aucun cas justifier les violences, les dégradations de biens touchant à l'universalité ou les atteintes aux biens publics et privés, comme nous venons de le vivre le 1^{er} octobre 2026* ».